

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	1 / 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit 50 020 - Vernis retouche à l'alcool

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements
d'urgence
Téléphone

Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention

Danger

d'avertissement

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	2 / 9

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Alcool
résines cétonique
essence minérale

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

ethanol: 50 - 60 %
CAS: 64-17-5

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

Substance 2

propan-2-ol: 5 - 10 %
CAS: 67-63-0
REACH: 01-2119457558-25

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3;
H336

Substance 3

2-methylpropan-1-ol: 1,0 - 2,5 %
CAS: 78-83-1

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3;
H335 / STOT SE 3; H336 / Skin Irrit. 2; H315

Substance 4

lavender oil: < 0,5 %

Aquatic Chronic 2; H411 / Skin Irrit. 2; H315 / Skin
Sens. 1; H317

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	3 / 9

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

- Agents d'extinction appropriés**
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**
jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de protection en cas d'incendie**
- Indications complémentaires**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage**
Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel), puis les recueillir dans des récipients pour une élimination adéquate.
- Indications complémentaires**

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions de manipulation**
Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.
- Protection contre l'incendie et les explosions**

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage et de conditionnement**
- Conseils pour le stockage en commun**
- Classe de stockage**
- Indications diverses**

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	500,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	960,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article
Version
3 (08.12.16)

Date d'émission:
Page
08.12.16
4 / 9

USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)
67-63-0 propan-2-ol				
DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	500,000	mg/m ³	2(II); DFG; Y
78-83-1 2-methylpropan-1-ol				
D	WEL	310,000	mg/m ³	-
D	WEL	100,000	mL/m ³	1(I); DGF; Y

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du revêtement > 0,50 mm

Période de latence > 480 min

Butoflex 650 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans la section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide
Couleur limpide
Odeur alcoolique

min max

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage 12 °C 12 °C

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	5 / 9

Tension de vapeur
Densité 0,87 g/ml
Valeur pH

Viscosité dynamique de
Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de
Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

64-17-5	ethanol						
	par voie orale	DL50	Rat		5000,000	mg/kg	-
	par inhalation	CI50	Rat		1800,000	mg/l	4h
	dermique	DL50	Lapin		10000,000	mg/kg	-
67-63-0	propan-2-ol						
	par voie orale	DL50	Rat		5050,000	mg/kg	-
78-83-1	2-methylpropan-1-ol						
	par voie orale	DL50	Rat		2190,000	mg/kg	-
	dermique	DL50	Rat		2000,000	mg/kg	-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	6 / 9

Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses
Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)
Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

64-17-5	ethanol	CL50	poissons	8150,000	mg/l	48h
		EC50	Daphnia magna	14221,000	mg/l	48h
67-63-0	propan-2-ol	CL50	poissons	1000,000	mg/l	(96h)
		CL50	poissons	3670,000	mg/l	96h

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080 111

080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

IMDG, IATA ETHANOL SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	7 / 9

ADR, ADN 3
IMDG 3
IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG No
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID F1
Classe de danger 33
Etiquette de danger ADR 3
Quantités limitées 1L
Conditionnement: Instructions P001 - IBC02 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières -
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19
Réservoirs mobiles: Instructions T4
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières TP1
Codification réservoirs LGBF
Restriction concernant les tunnels D/E
Remarques
EQ E2
Dispositions particulières 144 - 601

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS F-E, S-D
Dispositions particulières 144
Quantités limitées 1L
Conditionnement: Instructions P001
Conditionnement: Dispositions particulières -
IBC: Instructions IBC02
IBC: Réglementations -
Instructions réservoirs IMO -
Instructions réservoirs UN T4
Instructions réservoirs Dispositions particulières TP1
Stowage and segregation category A
Properties and observations
Remarques
EQ E2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	8 / 9

Transport aérien

Hazard	Flammable Liquid
Passenger	353 (5L)
Passenger LQ	Y341 (1L)
Cargo	364 (60L)
ERG	3L
Remarques	
EQ	E2
Special Provisioning	A3

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
~ 68 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 (08.12.16)	Page	9 / 9

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---------------------------------	--

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.